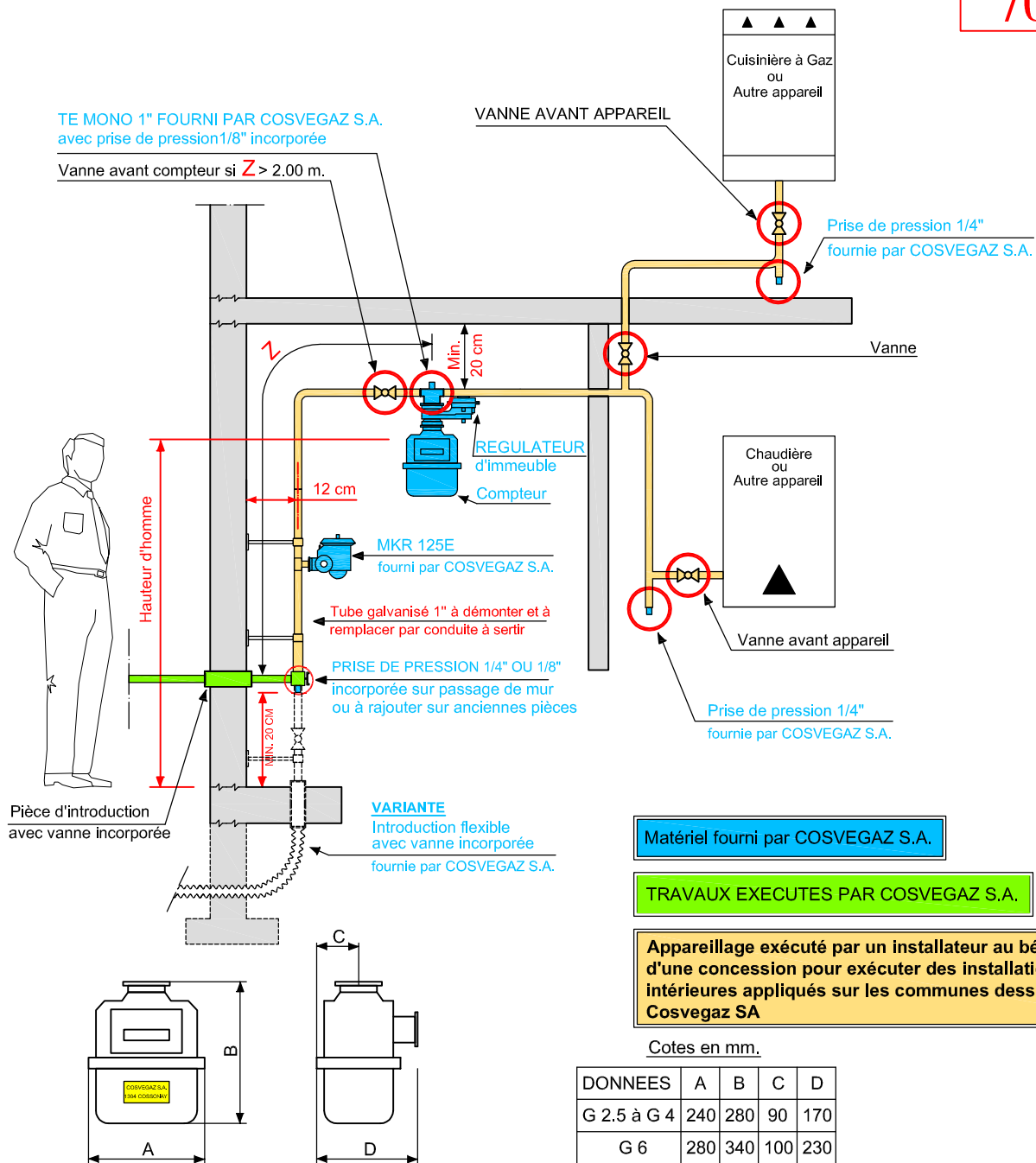


Pour une pression
de 100 mbar à 5 bar

RACCORDEMENT, BRANCHEMENT ET
INSTALLATION INTERIEURE

Jusqu'à
70 kW



Remarques

- L'EMPLACEMENT DU COMPTEUR, LES OUVERTURES D'AERATION, LES MESURES ANTI-FEU, DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DIRECTIVES DE LA SSIGE
- SI LA DISTANCE ENTRE LE COMPTEUR ET LA VANNE D'INTRODUCTION EST SUPERIEUR A 2.00 M. (Z) ou que le compteur se trouve dans un autre local, une nouvelle vanne doit être placée avant le compteur
- La mise en service de l'installation, ne pourra se faire qu'en présence du fournisseur de l'appareil (SI SOUMIS A L'OPAIR) ET DE COSVEGAZ S.A.
- La date et l'heure de la mise en service nous seront communiquées
- Le compteur doit être facilement accessible et posé à hauteur d'homme

MINIMUM 4 JOURS A L'AVANCE PAR TELEPHONE, FAX OU E-MAIL